FEDERATION NATIONALE OVINE



3 Juin 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Loup: des actes et non de l'argent!

Lors du dernier Groupe National Loup du 21 avril dernier, l'ensemble des représentants de la profession agricole ont refusé une proposition d'évolution du dispositif de protection des troupeaux 2015-2020.

Il était effectivement envisagé dans ce nouveau dispositif de prendre en charge à 100 % les dépenses liées au gardiennage dans les cœurs des parcs et les réserves naturelles (au lieu de 80 % dans les autres zones), en raison d'une « impossibilité de mise en place du protocole d'intervention dans ces zones », d'après les représentants du Ministère de l'Agriculture.

Nous refusons toute mesure qui pourrait amener à faire une distinction entre les éleveurs situés en zones de parcs ou réserves naturelles et les autres éleveurs de France, que ça soit par le versement d'indemnités supplémentaires ou la mise en place de mesures expérimentales spécifiques!

Nous ne pouvons cautionner un tel dispositif, cela équivaut à de la discrimination! De telles mesures seraient considérées comme une compensation de l'acceptation de la prédation dans ces zones et restent une alternative qui ne résout absolument pas le problème.

L'ensemble des professionnels présents ont ainsi refusé la proposition présentée et ont demandé une uniformisation de la mesure à tous les éleveurs.

Cette position professionnelle n'a finalement pas pu être prise en compte puisque le texte avait déjà été envoyé à la Commission européenne, alors même qu'il devait être de nouveau discuté lors du Groupe National Loup du 20 mai.

Nous regrettons profondément cette façon de travailler ! Quel est l'intérêt de cette Instance si les positions professionnelles ne sont pas entendues ?

Nous réaffirmons donc notre position sur ce point et réitérons notre demande d'uniformiser à la hausse le dispositif de protection des troupeaux entre les différentes zones concernées. Les cœurs des parcs et les réserves naturelles ne doivent pas devenir des sanctuaires où le loup pourra chasser en toute impunité sous prétexte que des indemnités sont versées ! Ce n'est pas d'argent dont nous avons besoin, mais bien de mesures concrètes pour réduire la pression de la prédation !

Contact: Mylène FOUSSIER, FNO, 01 40 04 51 32 / 06 19 13 36 50